

Adresse du conseil général de la commune de Gramat à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Gramat à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 316-317;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0316_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

*n**o*

[*Le comité révolutionnaire du district d'Uzès-la-Montagne à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (42)

Liberté, Égalité

Citoyens Représentants,

Équité, la justice et la vertu que vous avez réellement mis à l'ordre du jour avec les mesures fermes que vous prenez pour abattre toutes ces factions liberticides contre cette horde de tigres qui auroient infailliblement dévoré ce qu'il y avoit de plus pur dans la République sans l'énergie que vous avez déployé pour les faire rentrer dans le néant dont ils n'auroient jamais du sortir, grâce vous soit rendue de tant de biens faits, continués, Représentants à tancer les ennemis de la patrie surtout ces hypocrites qui comme l'infame Robespierre ont toujours le mot de vertu dans la bouche et le crime dans le cœur. Restés à votre poste, maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté, n'écoutez pas ces hommes de sang qui crient sans cesse que le modérantisme, l'aristocratie et le fédéralisme lèvent leur tête altière, oppriment les patriotes, mais quand on leur demande où sont ces patriotes opprimés, cette aristocratie levant la tête, ils ne savent plus que répondre; ces hommes de mauvaise foi parce qu'ils voyent renaitre la sécurité dans nos campagnes, où le cultivateur, le laboureur paisible a peine revenu des horreurs et des atrocités commises par le tyran Robespierre et ses agents, reprennent leurs travaux champêtres rassuré par l'immortelle adresse aux français, monument éternel qui transmettra à la postérité la sagesse et l'énergie de la Convention nationale. Ces hommes méchants nous le répétons voudroient interpréter cette sécurité et quelques scélérats enfermés pour de l'aristocratie et des patriotes opprimés mais il ni parviendront pas ces traîtres, ils seront toujours déjoués par les véritables patriotes de 89, vrais amis de la liberté et de l'égalité; quant à nous, Citoyens représentants nous voulons comme vous, la prospérité de la République, son unité, son indivisibilité, la punition des traîtres, des dilapidateurs et généralement de tous les ennemis de la République sous quelle forme et sous quel masque qu'ils puissent se couvrir. Étrangers à toutes sortes de factions et de party, nous ne reconnaissons d'autres autorités que la Convention nationale, elle seule est notre seul point de ralliement, c'est cette colonne que nous soutiendrons de tous nos moyens, faut-il repandre jusques à la dernière goutte de notre sang.

Salut et fraternité.

CROURED, *président*, COURT, *secrétaire*
et 6 autres signatures.

[*Le conseil général de la commune de Gramat à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (43)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort

Citoyens Législateurs

Le conseil général de la commune de Gramat, ayant pris lecture de la loi du sept vendémiaire qui ordonne la célébration des victoires des armées de la République sur les esclaves des despotes coalisés, qui souilloient le territoire français, arrête que seroit communiqué à la société populaire pour de concert avec elle former le plan de la célébration de cette fête, ce quelle fit avec le plus grand enthousiasme, avec le zèle ordinaire qui l'anime dans toutes les opérations révolutionnaires.

Entre autre réjouissance, il fut fabriqué la statue d'un idre à sept têtes, ayant chacune une couronne représentant les tyrans réunis pour détruire notre liberté. Cette représentation infernale fut trainée sur une place publique où le peuple se porta en masse, les pouvoirs constitués à la tête et brûlée aux cris d'allégresse de vive la République, vive la Convention.

Le peuple frémit d'horreur à l'aspect de ces sept têtes s'élance vers l'idre, abbat à coup de sabre ces têtes couronnées toujours aux cris de vive la liberté, vive la Convention.

Citoyens Représentants, nous avons lu votre adresse au peuple français avec une satisfaction incompréhensible; nous adhérons aux principes sacrés qu'elle contient et nous respectons les intentions que vous y manifestés pour le bonheur et la gloire de la République.

Vous avez mis la justice à l'ordre du jour et vous avez anéanti ce système de terreur qui a trop long tems régné sur la surface de la République; vous avez fait tomber la tête du tyran et maintenant vous terrassez la tyrannie; vous avez fait disparaître le vice pour faire place à la vertu, grâce vous soient rendues.

La justice rend le calme dans les âmes des vrais républicains, élève le sentiment, elle les protège, elle glace le cœur des méchants, sans elle point de liberté ny d'égalité, sans elle la marche révolutionnaire trouve par tout des entraves sans elle la République ne peut atteindre à son véritable but; la justice la plus sévère contre les coupables, la protection pour le vertueux et sage républicain, voilà notre devise.

Ce seroit en vain que des agitateurs, des factieux, des héritiers des crimes de Robespierre voudroient élever leurs voix dans notre commune, attenter à la souveraineté du peuple, contrarier vos saints principes sous le masque du patriotisme, leur poison mortel ne rejailliroit point sur les vrais républicains, nous les fâisons rentrer dans le néant.

(42) C 324, pl. 1399, p. 6. *Bull.*, 28 brum.

(43) C 324, pl. 1399, p. 5. *Bull.*, 27 brum., (suppl.).

Legislateurs, tels sont les sentiments qui nous animent, nous les maintiendrons et défendrons avec vous les principes sacrés que vous venés de nous manifester, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, restés à votre poste, jusques à ce que la république soit entièrement consolidée, vous ferés le bonheur du peuple, il vous bénira éternellement et nous jurons de nous serrez toujours autour de la Convention nationale, de lui faire un rempart de nos [corps], de n'avoir pour point de ralliement qu'elle et de considérer comme ennemi du peuple tout individu qui voudroit la rivaliser. Vive la République, vive la Convention et ont signé les officiers municipaux et notables au registre.

ORTHAL, *maire*, BONHOMME, *secrétaire greffier*.

p

[*Le conseil général de la commune et la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin, s. d.*] (44)

Représentans du peuple,

Votre adresse au peuple français à été entendue des habitans de Nanteuil, avec les sentimens qu'inspirent l'admiration et la reconnaissance, les sages principes qu'elle contient sont fondés sur la justice et l'équité qui sont les bases les plus essentielles du gouvernement républicain que les français ont jurés de maintenir de tout leur pouvoir.

Les journées mémorables des 9 et 10 thermidor an 2^e assurent à jamais la gloire de la Convention, la délivrance de la république, le règne de la justice, et le triomphe de la liberté.

Continués, Législateurs par votre prudence et votre énergie à bien mériter de la patrie.

N'épargnés pas plus les ennemis du dedans que nos armés n'épargnent ceux du dehors.

Ne quittez votre poste que quand ils seront tous anéantis, alors le peuple français jouissant en repos de son bonheur, vous comblera de bénédictions.

Vive la République, Vive la Convention.

LAGARDE, PATOU, *officiers municipaux*, PAYEN, *instituteur*, FLOBERT, *secrétaire de la municipalité*, LERMINIER, *agent national de la commune*, LAVENER, *secrétaire de la société*, GOULLIARD, *vice-président de la société et 54 autres signatures*.

q

[*L'administration et l'agent national du district de La Rochefoucauld à la Convention nationale, s. d.*] (45)

(44) C 324, pl. 1399, p. 2.

(45) C 324, pl. 1399, p. 3.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Législateurs,

Nous avons lu avec la plus vive satisfaction votre adresse au peuple français, nous l'avons de suite livrée à l'impression pour en propager les principes.

Restaureurs de la liberté française vous avés anéantis les dominateurs. Et l'infame Robespierre n'est plus; que comme luy les faux patriotes disparaissent de dessus le sol de la liberté; restés ferme au poste ou la confiance publique vous a placés et ne vous séparés qu'après avoir scellé votre grand ouvrage; vive la République, vive a jamais la Convention nationale.

DESAUNIERE, *président*, GROSVERNEAU, *agent national et 7 autres signatures*.

r

[*La société populaire et révolutionnaire de Montendre à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (46)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans

Souveraineté du peuple.

Liberté, Égalité ou la mort.

Unité et indivisibilité de la République.

Respect aux lois.

Convention nationale pour seul point de ralliement.

Telle est citoyens représentans la profession de foi de la société révolutionnaire de Montendre, et qu'en exécution de l'arrêté de sa dernière seance elle vous adresse.

Salut et fraternité.

BROUSSARD, *secrétaire*; VILLEFUMARD, *officier de santé, secrétaire et 29 autres signatures*.

s

[*Les sans-culottes composant la société populaire de Fonfort à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (47)

Liberté, Égalité

Mandataires du peuple souverain,

La justice mise à la place de la terreur, l'humanité s'élevant sur les débris de la tyrannie la plus cruelle; la probité et toutes les vertus substituées au crime et à l'intrigue; le triomphe de la liberté et de l'égalité violées par les triumvirs, tels sont les fruits heureux de la révolution du 9 thermidor.

(46) C 326, pl. 1420, p. 1. *Bull.*, 28 brum; *M.U.*, n° 1347.

(47) C 326, pl. 1420, p. 4. *Bull.*, 28 brum.